

MAIRIE DE SEUGY

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

10 avril 2015

L'an deux mil quinze, le dix avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame EULLER Geneviève, Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Geneviève EULLER Maire.

PRESENTS: Mes Geneviève EULLER, Catherine GEHAN, Cynthia COCAUD, Ariane COLLARD, Marie-Laure SAVY, Ana VALIN, Mrs Michel CAHOUR, Patrice LECLAIRE, Dominique GEHAN, Jacques ALATI, Vincent PASQUET, Patrick GAUGAIN, Gérard COCHET

Monsieur CHIRIAC a donné pouvoir à Madame SAVY

ABSENT: Madame Valérie DELPLACE JEOFFROY

SECRETAIRE: Mr CAHOUR

Nombre de membres en exercice : 13

Date de la convocation : 26/03/2015

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DRESSE PAR Madame Sylvie BELLIER Comptable du Trésor de Viarmes

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion est conforme aux écritures de recettes et de dépenses de l'année 2014,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par Madame Sylvie BELLIER Comptable du Trésor de Viarmes, pour le service assainissement, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION :

***DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014,**

***DES RESTES A REALISER 2014.**

***DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014**

Après présentation par Monsieur LECLAIRE Patrice, Premier Adjoint :

*** du Compte Administratif 2014 de la Commune, dont les résultats sont définis comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	€
DEPENSES	677 563.95
RECETTES	925 262.53
RESULTAT 2014(excédent)	247 698.58
RESULTAT REPORTE (N-1 excédent)	262 539.28
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (excédent)	510 237.86

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	352 751.46
RECETTES	296 998.31
RESULTAT 2014(déficit)	- 55 753.15
RESULTAT REPORTE (excédent N-1)	139 912.27
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (excédent)	84 159.12

*** des restes à réaliser de l'année 2014 arrêtés comme suit :**

SECTION D'INVESTISSEMENT	€
DEPENSES	172 600.00
RECETTES	112 900.00
RESULTAT DES RESTES A REALISEE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (déficit)	59 700.00

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les résultats énumérés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, compte tenu des résultats du compte administratifs 2014, à savoir :

- de l'excédent de fonctionnement cumulé de 510 237.86 €
- de l'excédent d'investissement cumulé de 84 159.12 €,
- du déficit d'investissement des restes à réaliser de 59 700.00 €,

DECIDE à l'unanimité :

- d'affecter en partie, le résultat de fonctionnement de l'année 2014, à l'article 1068 en recette d'investissement pour la somme de 300 000 .00€
- de reporter en recette d'investissement, à l'article 001, la somme de 84 159.12 €
- de reporter en recette de fonctionnement, à l'article 002, la somme de 210 237.86 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL DE L'ANNEE 2015

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget primitif de l'exercice 2015 de la Commune qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

€

DEPENSES : **1 065 339.00**

Dont dépenses imprévues 00€

RECETTES : **1 065 339.00**

dont :

EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE 210 237.86

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : **1 141 500.12**

dont

DEPENSES DE L'EXERCICE 968 900.12

(Dont dépenses imprévues 50 917.35€)

RESTES A REALISER 2014 172 600.00

RECETTES : **1 141 500.12**

dont :

RECETTES DE L'EXERCICE 644 441.00

EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE 84 159.12

RESTES A REALISER 2014 12 900.00

AFFECTATION DU RESULTAT 2014 300 000.00

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2015 tel que présenté.

SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS DE SEUGY	
- COMITE DES FETES DE SEUGY	2 000.00
- FOYER RURAL SEUGY	2 300.00
- THEATRE DES BEAUX-SONGES	2 000.00
- WESTERN BAND DE SEUGY	2 000.00
- LES BASKETS DE SEUGY	1 000.00
ASSOCIATIONS DE VIARMES	
- AMICALE INCENDIE ET SECOURS SAPEURS POMPIERS DE VIARMES	200.00
- ANCIENS COMBATTANTS VIARMES	150.00
- CLUB TENNIS VIARMES ASNIERES (CTVA)	90.00
- ECOLE DE DANSE PAYS VIARMOIS	75.00
- OLYMPIQUE VIARMES ASNIERES SUR OISE	225.00
ASSOCIATIONS DE LUZARCHES	
- AGE D'OR LUZARCHES	200.00
- CROIX ROUGE LUZARCHES	300.00
ASSOCIATIONS D'ASNIERES SUR OISE	
-SPORTS ET LOISIRS ASNIERES SUR OISE	75.00
ASSOCIATIONS SAINT MARTIN DU TERTRE	
- FNACA ST MARTIN	150.00
ASSOCIATIONS BEAUMONT SUR OISE	
- ASSOCIATION "LE VAL D'HISSERA"	50.00
-CANETON CLUB BEAUMONT	45.00
ASSOCIATIONS DE MONTSOULT	
- AREC	100.00
DIVERS	
- PREVENTION ROUTIERE	150.00
- MILNOVOISE	300.00
-ASSOCIATION DES DIRECTEURS GENERAUX DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU VAL D'OISE	50.00
-LA LIGUE CONTRE LE CANCER	50.00
-Union Départementale des Associations Familiales	50.00
-Monsieur CHALVIN dictée	200.00
TOTAL	11 760.00

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Après présentation et le vote du budget primitif 2015, le conseil municipal à l'unanimité, arrête les taux d'imposition de l'année 2015, comme suit :

TAXE D'HABITATION	16.30 %
TAXE FONCIERE	17.98 %

FONCIER NON BATI

105.97 %

COTISATION FONCIERE ENTREPRISES

20.59 %

PRODUIT ATTENDU DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 514 300€

ADHESION A LA CHARTE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE

Madame le Maire expose :

Depuis 2003, le Conseil régional d'Ile-de-France porte la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels et depuis 2007, il a adopté une stratégie régionale pour la biodiversité permettant d'accompagner les projets en faveur de la biodiversité en Ile-de-France. La charte régionale de la biodiversité a pour vocation d'une part de renforcer et de préciser la politique régionale dans ce domaine, d'autre part de proposer à l'ensemble des acteurs franciliens un guide de bonne pratique.

Elle rappelle les objectifs à atteindre en matière de connaissance, de protection et de gestion des milieux.

Elle propose des actions à mener dans le respect des compétences reconnues à chaque collectivité ou organisme. Ainsi, l'adhésion à cette charte marque la volonté de protéger la biodiversité et les milieux naturels d'Ile de France.

Les signataires de la charte reconnaissent l'importance du patrimoine naturel et de la biodiversité pour un développement durable et équilibré de la région.

Ils s'engagent à ouvrir un processus d'amélioration de leurs pratiques afin de :

- Préserver le vivant et sa capacité à évoluer ;
- Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité ;
- Investir dans un bien commun, le capital écologique ;
- Développer, partager et valoriser les connaissances ;
- Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité.

Depuis le 5 février 2013, la charte régionale de la biodiversité, révisée par Natureparif est désormais accessible sur le site www.chartebiodiversite-idf.fr sur lequel les adhérents à la charte renseignent les engagements dans lesquels ils s'engagent La nouvelle charte prévoit une durée d'engagement de 3 ans. La collectivité **MAIRIE DE SEUGY** s'engage donc à mettre en place d'ici les trois années à venir les actions dans les domaines suivants :

- Préserver le vivant et sa capacité à évoluer
- Préserver le patrimoine arboré
- Identifier et cartographier finement le patrimoine arboré et le rendre disponible, via internet par exemple, pour le grand public (OpenData) (*Réalisé*)
- Maintenir ou augmenter le nombre d'arbres en remplaçant tout arbre abattu par un nouveau sujet d'essence locale sur place si possible (*Réalisé*)
- Mettre en place une gestion écologique des arbres : taille douce pour éviter les arbres "totems" et les coupes rases, coupe progressive des alignements, prise en compte des périodes de floraison et de nidification pour la taille, maintien si possible d'un port libre, prévoir suffisamment large les fosses, laisser s'épanouir la flore locale à leur pied. (*Réalisé*)
- Privilégier les plantations d'alignement d'essences locales variées plutôt que monospécifiques (*À réaliser dans les trois ans*)
- Conserver des vieux arbres, des arbres creux ou du bois mort sur place (mis en sécurité) (*Réalisé*)
- Refuser la production et l'usage d'organismes génétiquement modifiés en milieux ouverts

- Refuser de produire ou d'importer des produits issus d'éléments OGM (*À réaliser dans les trois ans*)
- Préserver et conserver des espaces accueillants pour la faune et la flore
- Prendre en compte la biodiversité dans le cas de travaux ou de ravalements (protection des arbres saison de reproduction et de nidification...) (*Réalisé*)
- Installer là où c'est nécessaire et possible des abris à faune (tas de bois mort, nichoirs à oiseaux et à chiroptères, hôtels à insectes...), mares et points d'eau (*Réalisé*)
- Limiter l'éclairage nocturne
- Eviter tout éclairage direct du ciel nocturne (*Réalisé*)
- Proscrire l'allumage d'enseignes lumineuses hors période d'ouverture et limiter l'éclairage des monuments historiques (*Réalisé*)
- Supprimer l'éclairage public des voies de circulation hors agglomération (*Réalisé*)
- Préserver et restaurer des espaces relais et corridors écologiques
- Préserver les linéaires verts et naturels existants le long des infrastructures (voies de circulation,...)
- (*Réalisé*)
- Utiliser les outils réglementaires existants pour protéger durablement les espaces relais et corridors écologiques (ENS, RN, APPB...) et aussi article L123-1.5.7 du code de l'environnement qui permet de protéger des éléments de paysage : mares, bosquets, haies, etc. (*À réaliser dans les trois ans*)
- Créer des passages à faune pour rétablir les connectivités (passage grande faune, crapauduc, lombriduc...) (*Réalisé*)
- Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité
- Lutter contre l'usage des pesticides en milieu urbain
- Engager une réduction de l'usage de pesticides et former les agents aux pratiques alternatives (*Réalisé*)
- Lutter contre la pollution due aux nitrates en milieu urbain
- Engager une baisse de l'usage des engrais chimiques (arrêt partiel, réduction des quantités...) (*À réaliser dans les trois ans*)
- Zéro engrais chimique sauf sur quelques espaces à contraintes (terrains de sport) (*À réaliser dans les trois ans*)
- Zéro engrais chimique sur l'ensemble des espaces (*À réaliser dans les trois ans*)
- Limiter l'amendement organique aux seuls espaces qui le nécessite (*À réaliser dans les trois ans*)
- Promouvoir la filière bois respectueuse de la biodiversité
- Recourir systématiquement au bois labellisé (FSC, PEFC, Rainforest Alliance...) (*Réalisé*)
- Utiliser de préférence du bois d'essences locales ou spontané (le robinier faux-accacia par exemple).
- Proscrire les bois tropicaux (*Réalisé*)
- Utiliser du bois d'essences locales, non-traité chimiquement et labellisé (*Réalisé*)
- Investir dans un bien commun, le capital écologique
- Développer, partager et valoriser les connaissances
- Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité
- Informer et sensibiliser à la biodiversité
- Reportages réguliers dans les journaux et/ou sur internet, au moins en relayant l'information produite par d'autres structures (*Réalisé*)
- Animation d'un espace ressource sur la nature sur son site internet (*À réaliser dans les trois ans*)
- Création et publication de brochures, guides, expositions... (*Réalisé*)
- Participation active aux journées de campagne sur la protection de l'environnement (la journée mondiale de la biodiversité, journée des zones humides, Fête de la nature...) (*À réaliser dans les trois ans*)
- Organiser chaque année une ou des journées sur la biodiversité (*À réaliser dans les trois ans*)
- Sensibiliser aux pratiques de jardinage collectif et individuel favorable à la biodiversité
- Diffuser le guide du jardin écologique (mis à disposition par Natureparif) (*À réaliser dans les trois ans*)
- Mettre à disposition des composteurs individuels ou collectifs pour favoriser la réutilisation sur place des déchets ménagers et verts produits (*À réaliser dans les trois ans*)

- Mettre à disposition des nichoirs (oiseaux, chiroptères), hôtels à insectes et autres abris favorables à la faune (*À réaliser dans les trois ans*)
- Associer les habitants à la conception et à la mise en place de pratiques favorisant la biodiversité dans les espaces verts
- Associer les habitants à la conception des nouveaux espaces verts publics (*Réalisé*)
- Associer les habitants à la définition des modes de gestion écologique de tous les nouveaux espaces verts publics (*À réaliser dans les trois ans*)
- Associer les habitants à la définition des modes de gestion écologique de tous les espaces verts publics existants (*À réaliser dans les trois ans*)
- Favoriser l'observation de la nature par les habitants dans tous les espaces verts publics (sciences participatives) (*À réaliser dans les trois ans*)
- Faire participer directement les habitants à la gestion des espaces verts publics et collectifs (*À réaliser dans les trois ans*)

La collectivité **MAIRIE DE SEUGY** pourra actualiser et compléter ses engagements à tout moment si elle le souhaite. Les engagements pris par la collectivité **MAIRIE DE SEUGY** seront rendus publics sur le site de la charte.

Les adhérents à cette charte sont susceptibles de bénéficier d'aides financières de la Région sur des projets mettant en évidence un intérêt écologique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la Charte régionale de la biodiversité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré /

- Décide d'adhérer à la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels
- S'engage à mettre en œuvre le plan d'actions en faveur de la biodiversité annexé à cette délibération et renseigné sur le site de la charte
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la Restauration des façades du clocher de l'église non protégée au titre des monuments historiques.

Madame le Maire présente au conseil municipal un dossier de demande de subvention pour la restauration des façades du clocher de l'église.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'adopter l'avant projet présenté,
- D'arrêter les modalités,
- De solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la restauration des du clocher de l'église,
- De financer l'opération de la manière suivante :

TOTAL TRAVAUX	66 130.98 € HT	79 357.18 € TTC
Subvention DETR 40%	26 452.39 €	
Conseil Départemental 20% + 2% pondération	14 548.81 €	
Enveloppe parlementaire	10 000.00 €	
TOTAL	51 001.20 €	
Charge de la commune	15 129.18 €	

Soit un total à la charge de la commune de : **15 129.18 euros HT**

QUESTIONS DIVERSES

Lecture des DIA : Section B n°36

Il est demandé de faire un courrier aux parents d'élèves assistant aux NAP afin de mettre au point définitivement les problèmes d'horaires de sorties.

Clôture conseil à 22H10

SEUGY, le 04 mai 2015

Le Maire, Geneviève EULLER